

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu les statuts du Département du master de mathématiques.

Le directeur du Département du master de mathématiques

ARRÊTE

Article 1 :

Les élections des représentants au conseil de Département du master de mathématiques auront lieu aux dates, heures et lieux suivants :

Judi 16 mai 2024

de 9h30 à 16 heures

Tour 14-15, 2ème étage, salle 14-15.211

Article 2 :

La répartition par collèges électoraux des sièges à pourvoir est la suivante :

- Collège A (Enseignants-chercheurs de rang A et assimilés) : 4 sièges
- Collège B (Enseignants-chercheurs de rang B et assimilés) : 4 sièges
- Collège U (Étudiants de la mention) : 2 sièges
- Collège T (Personnels IATOS de la mention) : 2 sièges

Article 3 :

Les listes électorales seront consultables à partir du 11 Avril 2024.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 mai 2024 à 16 heures.

Article 4 :

M Thierry LÉVY est nommé Président du bureau de vote.

Article 5 :

Le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats par le directeur du Département du master de mathématiques auront lieu respectivement le 16 mai 2024 et le 17 mai 2024.

Article 6 :

La Directrice générale de la Faculté des sciences et ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 2024

Le directeur du Département
du master de mathématiques


Thierry LÉVY